

RCS : BOBIGNY
Code greffe : 9301

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOBIGNY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1987 B 01107
Numéro SIREN : 542 086 350
Nom ou dénomination : KLOECKNER METALS FRANCE

Ce dépôt a été enregistré le 12/07/2018 sous le numéro de dépôt 44389

KLOECKNER METALS FRANCE
Société par Actions Simplifiée au Capital de 159.249.992,85 €
Siège Social : 173-179, boulevard Félix-Faure – AUBERVILLIERS
542 086 350 RCS BOBIGNY

PROCES-VERBAL
DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES
DU 14 JUIN 2018

GREFFE

12 JUL 2018

TRIBUNAL DE COMMERCE
DE BOBIGNY (Seine-St-Denis)

L'an deux mille dix-huit,

Le 14 juin, à 15 heures,

Dans les locaux de la société KLOECKNER METALS FRANCE, situés 173/179 boulevard Félix-Faure, 93300, AUBERVILLIERS,

les actionnaires de la société KLOECKNER METALS FRANCE, Société par Actions Simplifiée, se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire, sur convocation du Directeur Général par courrier électronique du 5 juin 2018, le Président ayant été avisé de ladite convocation.

Il a été établi une feuille de présence, qui a été émargée par les membres de l'Assemblée, tant en leur nom qu'en qualité de mandataires.

Madame Audrey CARSUZAA préside la réunion en sa qualité de Directeur Général.

Messieurs Moritz FISCHER et Wilhelm STENGEL, représentant comme mandataires le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur François CALAIS est désigné comme secrétaire de séance.

Le Président déclare en outre que le Commissaire aux Comptes de la société, KPMG Audit, a été régulièrement convoqué et est absent excusé.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que le quorum est atteint, les actionnaires présents ou représentés possédant plus d'un cinquième des actions composant le capital social et ayant droit de vote.

L'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition des membres de l'Assemblée :

- une copie de la lettre de convocation des actionnaires, adressée par courrier électronique,
- la copie de la lettre de convocation adressée au Commissaire aux comptes par courrier électronique,
- la feuille de présence,

- les pouvoirs des actionnaires représentés et les formulaires de vote par correspondance,
- un exemplaire des statuts de la Société,
- le texte des projets de résolutions,

Puis le Président déclare :

- que les documents et renseignements visés aux articles R.225-81 et R.225-83 du Code de Commerce ont été tenus à la disposition des actionnaires, avant l'Assemblée dans les conditions fixées par les articles R.225-88 et R.225-89 du Code de Commerce,

- que la liste des actionnaires, arrêtée le seizième jour avant la réunion de l'Assemblée a été tenue à la disposition des actionnaires, au siège social, quinze jours avant la réunion, ainsi que tous les documents prévus par la loi.

L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le Président rappelle ensuite que la présente Assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

RESOLUTIONS A CARACTERE ORDINAIRE

- Démission de Monsieur Kakha AVALIANI de ses fonctions de Président,
- Nomination de Monsieur Bernhard WEIß aux fonctions de Président,
- Pouvoirs en vue d'effectuer les formalités légales et réglementaires de publicité.

Le Président déclare la discussion ouverte.

Diverses observations sont encore échangées, puis, personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes :

RESOLUTIONS A CARACTERE ORDINAIRE

Première résolution – DEMISSION DU PRESIDENT

Le Président de séance informe l'Assemblée de la démission à effet du 1^{er} juin 2018 de Monsieur Kakha AVALIANI de son mandat de Président.

Le Conseil de Surveillance prend acte de cette démission et remercie Monsieur Kakha AVALIANI pour son action menée au sein de la SAS Kloeckner Metals France.

Deuxième résolution – NOMINATION D'UN NOUVEAU PRESIDENT

Sur proposition du Président de séance, l'Assemblée Générale des actionnaires nomme, en remplacement de Monsieur Kakha AVALIANI, démissionnaire, Monsieur Bernhard WEIß (WEISS), né le 28.01.1965 à HOMBERG JETZT DUISBURG (Allemagne), demeurant Fängerskamp 11, 40883 RATINGEN (Allemagne) en qualité de Président de la société Kloeckner Metals France à effet de ce jour, pour la durée du mandat de son prédécesseur restant à courir, soit jusqu'au 26 avril 2024.

fc 

Monsieur Bernhard WEIß a fait savoir par avance qu'il acceptait ces fonctions ayant déclaré satisfaire à toutes les conditions requises par la loi et les règlements.

L'Assemblée Générale des actionnaires décide de ne pas attribuer de rémunération à Monsieur Bernhard WEIß au titre de son mandat de Président de la société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

Troisième résolution – POUVOIRS A DONNER POUR LES FORMALITES DE PUBLICITES LEGALES

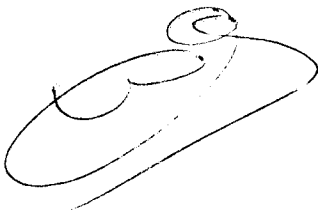
L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait certifié conforme du procès-verbal qui constatera ces délibérations à l'effet d'accomplir toutes formalités légales ou réglementaires de publicité afférentes aux résolutions ci-dessus adoptées.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des actionnaires présents ou représentés.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Président déclare la séance levée.

Le présent procès-verbal a été signé, après lecture, par les membres du bureau.

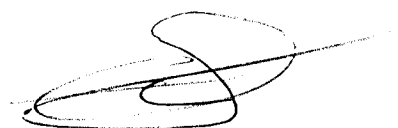
Le Président

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke.

Les Scrutateurs

Two handwritten signatures in black ink. The first is a cursive signature, and the second is a more stylized, angular signature.

Le Secrétaire

A handwritten signature in black ink, featuring a large loop and a long horizontal stroke.